



30/09/2025

Fonds d'Epargne Salariale

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

RAPPORT ANNUEL

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	4
Informations réglementaires	10
Certification du Commissaire aux comptes	17
Comptes annuels	22
Bilan Actif	22
Bilan Passif	23
Compte de résultat	24
Annexe des comptes annuels	26
Informations générales	26
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	31
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	33
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	38
Inventaire des actifs et passifs	44
Annexe(s)	48
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	48
Information SFDR	54

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Informations concernant les placements et la gestion

Société de Gestion :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT - 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris

Dépositaire :

CACEIS BANK - 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux Comptes :

DELOITTE & ASSOCIÉS - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex

Politique d'investissement

Octobre 2024

Aux Etats-Unis, les dernières enquêtes d'activité, tant à l'échelle nationale qu'à celle régionale, soulignent la robustesse de la première économie du monde, en particulier dans les services. La résilience du marché du travail, avec un repli notable du taux de chômage à 4.1%, et le rebond du salaire réel soutiennent la confiance du consommateur américain. En Europe, la désinflation est plus forte qu'anticipé, et les perspectives de croissance, à l'exception notable de la France, s'améliorent, tirées par des tendances plus favorables en Allemagne et des indicateurs de confiance en progression. En Chine, les autorités s'apprêtent à délivrer des mesures de relance fiscale destinées à raviver la consommation. Au cours du mois, ces perspectives de croissance plus favorables et les événements au Moyen-Orient se sont traduits par de fortes tensions sur le prix du pétrole, la hausse du dollar (+3%) et de la volatilité, ainsi que par le durcissement des conditions financières. Ainsi, les rendements obligataires aux Etats-Unis ont progressé de plus de 50 points de base, et la plupart des marchés d'actions se sont repliés de -1.1% (S&P 500) à -3.2% (Eurostoxx). La hausse des rendements souverains a pesé sur les performances des marchés obligataires : l'indice en zone Euro baisse de -0.75%.

Novembre 2024

La plupart des indices de surprises économiques ont suivi des trajectoires baissières au cours du mois écoulé, à l'exception notable de celui chinois. En Chine, le cumul des mesures adoptées depuis la fin du premier semestre commence à porter ses fruits. Aux Etats-Unis, la croissance reste tirée par la bonne santé du consommateur, comme l'ont montré les chiffres du troisième trimestre. En effet, les gains salariaux sont élevés en termes réels, et soutiennent la confiance du consommateur. En Europe, les indicateurs de confiance se dégradent, plus particulièrement ceux qui concernent le consommateur ou le secteur de l'industrie. Les dernières enquêtes d'activité dans les services sont ressorties nettement sous les attentes en France et en Allemagne : l'indice composite d'activité repasse en territoire de contraction pour la première fois depuis huit mois. Enfin, au Japon, l'inflation continue de peser sur le moral des ménages dont les salaires réels reculent depuis l'été. Du côté des actifs financiers, la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles américaines a eu pour double effet le renchérissement du billet vert face à l'ensemble des devises (+1.7%), et une forte polarisation des marchés d'actions. Ces derniers sont marqués par la forte sur performance des valeurs américaines (+5.8%), et en particulier des petites et moyennes capitalisations (+11%), tandis que les marchés les plus sensibles au commerce international ont souffert à l'instar de ceux coréens (-5.7%) ou japonais (-2%). L'indice européen progresse, quant à lui, de +1%. Du côté des marchés obligataires, les indices obligataires en zone Euro (+2%) ou aux Etats-Unis (+1.8%) progressent également, du fait de la sur performance des obligations souveraines de longue échéance, dans un contexte de baisse marquée des rendements obligataires.

Décembre 2024

Aux Etats-Unis, les surprises sur la croissance s'essoufflent : les enquêtes régionales et les secteurs des services déçoivent globalement, tandis que le secteur industriel réserve de bonnes surprises dans l'ensemble. La normalisation du secteur immobilier se poursuit (hausse des volumes et des prix de ventes, enquête d'activité en amélioration). La confiance du consommateur ressort un peu en-deçà des attentes, notamment sur la composante prospective. Lors de sa dernière réunion de politique monétaire de l'année, le FOMC a retiré de ses projections deux baisses de taux pour l'année 2025, compte tenu d'une croissance et d'une inflation révisées à la hausse, mais aussi de l'incertitude concernant l'impact de la politique fiscale de la nouvelle administration. En Europe, les enquêtes préliminaires de décembre dans les services surprennent très favorablement, notamment en Allemagne et en France, ce qui permet d'envisager que les enquêtes de novembre aient pu être brouillées par le contexte politique régional et international. En Chine, les mesures de soutien à l'activité commencent à porter leurs fruits : les enquêtes d'activité dépassent les attentes dans tous les secteurs, et les prix des biens immobiliers baissent moins qu'attendu. Du côté des actifs financiers, les marchés d'actions américains ont fait l'objet de prises de bénéfices (-2.5%), notamment sur le segment récemment plébiscité des petites et moyennes capitalisations (-8.3%). En revanche, les actions japonaises et chinoises (+4.5%), les marchés émergents (+2%), ceux de la zone Euro (+1.5%) ou encore les valeurs de croissance américaines (+1.5%) ont sur performé. Les actifs obligataires, à l'exception des points morts d'inflation et du haut rendement, ont également souffert de la hausse des rendements souverains. L'indice obligataire recule de -1%. Le dollar progresse de +2.5% face à l'ensemble des devises.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Janvier 2025

Aux Etats-Unis, les révisions positives sur la croissance, une Fed plus hawkish, des enquêtes d'activité globalement bien orientées et des chiffres de l'emploi solides ont poussé les rendements obligataires à la hausse. En particulier, le marché est à la fois sensible aux développements sur le marché du travail, et aux incertitudes sur les politiques à venir en termes d'immigration et de tarifs de l'administration Trump. La confiance du consommateur est ressortie un peu en deçà des attentes, notamment sur la composante prospective. En Europe, les dernières enquêtes d'activité dans le secteur manufacturier ont dépassé les attentes, tandis que les indicateurs de confiance se stabilisent. Au Japon, les enquêtes d'activité, les données dures ainsi que les salaires réels ressortent au-dessus des attentes. En ce début d'année, les marchés d'actions progressent en moyenne de +3.5% : les actions japonaises (+0%) ou américaines (+2.5%) sous-performent, tandis que les actions de la zone Euro délivrent des performances nettement supérieures (+7%). Au sein des marchés obligataires, les obligations souveraines de longue échéance en zone Euro (-0.9%) ont largement sous-performé leurs homologues américaines (+0.4%). Les obligations indexées à l'inflation, notamment américaines (+1.3%), les obligations à haut rendement (+0.6% à +1.2%), ou encore les obligations d'entreprises de qualité (+0.4%) ont toutes surperformé l'indice Euro Aggregate (+0%).

Février 2025

Les surprises négatives sur la croissance américaine se sont accumulées au cours du mois passé : forte décélération dans les services, recul de la confiance du consommateur et données réelles décevantes (croissance, ventes au détail, déstockage, ventes de biens immobiliers). A contrario, en Europe, les indicateurs de confiance (de la commission européenne) marquent une inflexion positive, et ce dans tous les secteurs, tandis que les enquêtes dans l'industrie sont ressorties globalement meilleures qu'attendu, notamment en France et en Allemagne. A l'instar des publications macroéconomiques, les révisions de bénéfices ont été tirées par les marchés du reste du monde (émergents, européens, asiatiques), ainsi que par le segment des petites et moyennes capitalisations américaines. En ce début d'année, les marchés d'actions restent particulièrement perméables à l'approche agressive de la nouvelle administration américaine, que ce soit sur les aspects géopolitiques ou sur les échanges commerciaux (tarifs). Aussi, au cours du dernier mois écoulé, les marchés d'actions internationales se sont repliés de -0.7%, marqués par une forte disparité : les actions chinoises (+11%), les valeurs européennes (+2% à +6%) et les marchés émergents (+0.5%) ont délivré des performances très supérieures à celles des marchés américains (-1.5% à -5%) ou japonais (-4% à -6%). Au sein des marchés obligataires, ce sont surtout les obligations longues du trésor américain (+5%), les obligations indexées à l'inflation et le crédit de qualité américains (+2%) qui ont été plébiscités par les investisseurs, tandis que l'indice européen ne progresse que de +0.7%, tiré par les obligations souveraines longues (+0.9%).

Mars 2025

Les surprises économiques aux Etats-Unis ont évolué de biais au cours des semaines passées. Les dernières enquêtes dans les services ont effacé les déceptions du mois précédent, et les données dures surprennent favorablement (croissance, commandes de biens, production manufacturière). Toutefois, la perception négative des ménages sur les conditions futures reste influencée par des anticipations de fortes hausses des prix à court terme. En Europe, la ratification par le plan allemand du plan massif d'investissement dans les infrastructures et de la dérogation au frein à l'endettement ont été favorablement accueillies par les marchés d'actions, même si l'attention en fin de mois s'est portée de plus en plus vers la politique commerciale agressive de la nouvelle administration. Dans ce contexte, les marchés d'actions internationales ont accusé un fort repli de -4.5%, notamment les valeurs de croissance américaine (-9%). Les actions européennes ou émergentes ont mieux résisté (-3%). L'annonce du plan allemand a entraîné une forte hausse des rendements obligataires en zone Euro ; l'indice obligataire s'est replié de -1.5%, tiré vers le bas par les segments souverains de longue échéance (-4.7%), tandis que les obligations d'entreprise se sont mieux tenues (-1%), tout comme les obligations indexées à l'inflation (+1%). Enfin, le dollar a connu sa plus forte baisse mensuelle de ces deux dernières années face à la monnaie unique (-4.1%).

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Avril 2025

L'annonce des tarifs douaniers par le président américain, le 2 avril, a déclenché un vent de panique sur les marchés d'actions, reléguant au second plan les publications macroéconomiques. La plupart des indices d'actions ont ainsi cédé plus de 10% de leur valeur, avant de se ressaisir quelques jours plus tard, à l'annonce d'une suspension de 90 jours des tarifs supérieurs à 10 % pour tous les pays (hors Chine). Dans le même temps, le niveau élevé des incertitudes s'est traduit par une nouvelle détérioration des perspectives de croissance, ainsi que des indicateurs de confiance, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Du côté des entreprises, les croissances bénéficiaires pour l'année en cours ont également été révisées à la baisse. La défiance des investisseurs s'est surtout traduite par la forte baisse du dollar face à l'ensemble des devises dont l'euro (-5%), ainsi que par celle du pétrole (-18%). Les marchés d'actions internationales (+0.9%) clôturent ce mois d'avril en rang dispersé. Les valeurs de croissance américaines rattrapent un peu de leur retard (+2.5%), tout comme les valeurs cycliques (+1.5%) et japonaises (+1%), tandis que l'Eurostoxx reste stable (+0.3%). A contrario, les valeurs défensives (-1.4%), le marché américain (-0.9%) et les marchés d'Asie émergente (-4.3%) cèdent du terrain. Au sein des marchés obligataires, les emprunts d'état de longue échéance de la zone Euro ont servi d'actif refuge (+3%), surperformant l'indice obligataire (+1.7%) et les obligations d'entreprise (+1.0%).

Mai 2025

En dépit du séisme provoqué par le Liberation Day, les dernières enquêtes nationales d'activité ont réservé de bonnes surprises, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Les données dures, à l'exception du secteur immobilier, ressortent en ligne ou au-dessus des attentes. La saison de résultats a également rassuré les investisseurs, tandis que la phase de négociations tous azimuts contribue à réduire les incertitudes, mais celles-ci restent élevées. Aussi, le rebond spectaculaire des valorisations des marchés d'actions semble totalement occulter le risque d'exécution encore bien réel. Les marchés d'actions internationales clôturent ce mois de mai en forte hausse (+5.9%), tirés par le retour en grâce des valeurs de croissance américaines (+10%), du Nasdaq 100 (+9%) et des valeurs cycliques (+8%). A contrario, les marchés émergents (+4.4%), les actions chinoises (+2.9%) ainsi que les valeurs défensives (-0.6%) ont délivré des performances inférieures. Au sein des marchés obligataires, le rebond de l'appétit des investisseurs pour le risque s'est surtout traduit par la surperformance des segments les plus risqués aux dépens des emprunts d'état, l'indice obligataire ne progressant que de +0.2%.

Juin 2025

Les publications américaines restent perturbées par la succession des chocs (Liberation Day, puis report de 90 jours) et offrent présentement un contenu informationnel limité : les données dures, désormais plus mitigées, reflètent les chocs passés, tandis que la confiance rebondit depuis des niveaux faibles. A contrario, en Europe, la croissance est plus forte qu'anticipé et les surprises poursuivent leur trajectoire ascendante. Les conséquences d'un conflit plus long au Moyen-Orient auraient pu venir brouiller l'horizon, mais l'intervention américaine a mis un point d'arrêt à l'incertitude qui s'était manifestée par une forte et (éphémère) hausse du prix du baril. Les révisions bénéficiaires marquent dans l'ensemble un point d'inflexion, et contribuent pour moitié aux performances récentes des segments les plus performants. La perception du risque par les marchés ainsi que les valorisations se sont largement normalisées. Les actions internationales ont poursuivi leur rebond du mois précédent, progressant de +4.3% en juin. Les valeurs cycliques ont nettement surperformé celles défensives, tandis que les actions émergentes (+2.5%) et européennes (-1.3%) ont délivré des performances inférieures. Du côté des marchés obligataires, les emprunts d'état de la zone Euro ont souffert de la forte hausse des anticipations d'inflation (en lien avec les prix de l'énergie). L'indice obligataire délivre ainsi une performance légèrement négative (-0.10%), alors que les obligations privées résistent mieux, progressant de +0.20%. L'euro se renforce face à l'ensemble des devises, notamment face au dollar qui perd -3.7%.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Juillet 2025

Les marchés actions ont poursuivi leur dynamique haussière sur le mois de juillet. Les annonces d'accords douaniers entre les Etats-Unis et d'importants partenaires commerciaux comme le Japon et l'Union Européenne ont été perçues positivement. Si les nouvelles conditions sont moins favorables pour les partenaires des Etats-Unis, ces accords ont le mérite de lever l'incertitude et de redonner un peu de visibilité aux agents économiques. Elles marquent par ailleurs la capacité des Etats-Unis à parvenir à leurs fins dans ces différentes négociations. Les résultats d'entreprises représentent un second motif de hausse avec des publications solides, notamment aux Etats-Unis dans le secteur de la technologie. Les annonces sont plus mitigées en Europe avec des entreprises pénalisées par la remontée de l'euro. Les statistiques macroéconomiques sont par ailleurs encourageantes avec une croissance du PIB US de 3% au T2 et un marché de l'emploi relativement stable malgré certains chiffres contradictoires avec un ADP décevant en début de mois, publié au lendemain des JOLTS Job Openings qui étaient eux très positifs. Les données sont également bien orientées en zone euro. Du côté des banques centrales, la FED a maintenu ses taux inchangés, au grand dam de Donald Trump qui n'a de cesse de réclamer leur baisse. La BCE et la BoJ ont également opté pour le statu quo. Dans ce contexte les actions américaines surperforment : le S&P 500 affiche +2.24% et le Nasdaq +2.41%. Les actions émergentes progressent de 1.95%, le Nikkei est à +1.44%. Les actions européennes ferment la marche avec +0.97% pour l'Europe Stoxx 600 et +0.45% pour l'Euro Stoxx 50. Les taux souverains se tendent de 9 points de base sur la référence 10 ans Allemagne et de 14 points de base sur la même maturité aux US. Le crédit d'entreprise de bonne qualité a progressé de 0.50% en zone euro et de 0.15% aux US, sous-performant le crédit d'entreprise à haut rendement qui affiche des progressions de 1.18% en zone euro et de 0.40% aux US. Le dollar s'est quant à lui apprécié de 3.16% contre l'euro, inversant la tendance observée depuis le début de l'année.

Aout 2025

Les indices de surprises ont continué de progresser au cours du mois passé, mais le momentum s'est affaibli, à l'exception du Japon. Aux Etats-Unis, les publications sont plus mitigées, tout en restant globalement positives. Ce constat s'applique à la fois aux enquêtes d'activité et aux données dures. Le marché de l'emploi illustre assez bien cette tension : les inscriptions au chômage restent stables et inférieures aux attentes, tandis que les créations d'emploi sont révisées à la baisse, ravivant les anticipations par le marché obligataire d'un cycle d'assouplissement plus marqué de la Fed. Enfin, la confiance du consommateur varie d'une enquête à l'autre. Dans la zone Euro ou au Japon, les données dures et les enquêtes d'activité sont plus favorablement orientées. Au cours de ce mois, les actions internationales en dollar ont continué de progresser de plus de 3% portées par la conclusion des négociations commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires, une saison de résultats de très bonne facture, et des révisions bénéficiaires en forte progression. Sur les marchés obligataires, les obligations souveraines en zone Euro cèdent du terrain, tandis que celles américaines progressent de plus de 1%. Le billet vert continue de perdre du terrain face à l'euro (-2.4%).

Septembre 2025

Les indices de surprises connaissent tous un repli plus ou moins marqué au cours du mois de septembre. Aux Etats-Unis, le momentum des publications est négatif qu'il s'agisse des enquêtes d'activités régionales ou nationales, du marché du travail ou de la confiance des ménages. En zone Euro, les indicateurs de confiance continuent de faiblir, en particulier le Sentix qui mesure la confiance des investisseurs. En Chine, le secteur immobilier ne montre aucun signe d'amélioration et les données dures déçoivent à nouveau. Malgré ce repli et quelques tensions perceptibles sur les prix, les révisions bénéficiaires continuent de progresser dans l'ensemble, grâce aux segments cycliques et technologiques. Le faible régime de volatilité actuel, le flux des bonnes nouvelles en provenance des méga-capitalisations américaines et la reprise anticipée de l'assouplissement monétaire de la Fed lors du FOMC du 18/09 ont conduit à une forte revalorisation des multiples, principal moteur de la performance récente des marchés. Les actions internationales progressent ainsi de près de +3% sur cette période, marquée par une nette surperformance des marchés chinois (+8%), et plus largement asiatiques, puis celle des valeurs technologiques américaines (+5.5%). A l'autre bout du spectre, les marchés européens (+1.6%) et les valeurs défensives (+0.2%) enregistrent des sous-performances notables. Au sein des marchés obligataires, on observe une forte surperformance des obligations souveraines américaines de très longue échéance (+3%), suivie de celle des obligations d'entreprises américaines (+1.3%). L'indice obligataire de la zone Euro délivre une performance de +0.4%, en ligne avec celles de ses segments les plus risqués comme les dettes d'entreprises et les dettes périphériques.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Sur la période, la performance nette de frais de GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE - 1 (990000125979) s'établit à +7,76%.

Sur la période, la performance nette de frais de GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE - 2 (990000102349) s'établit à +8,62%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE - IC	10 995 943,05	8 558 947,83
GROUPAMA EURO ACTIVE EQUITY - ZC	3 430 306,31	8 844 379,13
GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - OSC	7 032 793,56	1 564 950,77
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	1 498 887,53	-
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	210 033,60	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Changements intéressant l'OPC

31 décembre 2024 :

- Délabellisation ISR ;
- Introduction de swing/Gates.

15 avril 2025 :

- Modification du benchmark composite à J au lieu de J-1 (impact règlement et KID) ;
- Changement de la pricing policy avec calcul de VL en J+2 au lieu de J+1 (pas d'impact sur le règlement) ;
- Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA et la réglementation Fund naming I.

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
 - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **53 902 936,92** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlement SFDR et taxonomie

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Traitement des actifs non liquides

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : 0,06%.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 90,43%.

- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 120,15%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2024, 104.4 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 36% d'OPCVM et 47% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Les Responsables de pôle de recherche et stratégie ESG
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Par ailleurs, Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Concerné au sens de la directive MIF II. Ces Personnels Concernés ne sont pas considérés comme preneurs de risques. Il s'agit :

- Du Directeur Service Clients
- Des responsables relations filiales et relations Groupe

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : par exemple certains postes de junior ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations
- La Direction des Ressources Humaines s'assure que les objectifs du Personnel Concerné au sens de MIF II ne les incitent pas à agir contre l'intérêt des clients ou à favoriser leur intérêt au détriment de celui des clients

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Florence Soulé de Lafont, Présidente
- Franck Guiader
- Olivier Pequeux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2024 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Deux recommandations ont été émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; Elles ne remettent pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

2 - Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2024.

Masse salariale 2024	30 149 532 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2024</i>	<i>8 052 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2024 (3^e tiers)</i>	<i>85 927 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2024 (2^e tiers)</i>	<i>219 740 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2024 (1^{er} tiers)</i>	<i>138 620 euros</i>

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

La Masse Salariale 2024 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 98 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2024 de l'ensemble du personnel Identifié	16 823 961 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (55 collaborateurs)</i>	<i>9 906 883 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 917 078 euros</i>

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Rachid EZZAHHAF



Jean-Marc LECAT

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	3 366 222,72	3 123 212,22
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 366 222,72	3 123 212,22
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	53 902 936,92	46 314 890,41
OPCVM	53 902 936,92	46 314 890,41
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	92 064,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	57 361 223,64	49 438 102,63
Créances et comptes d'ajustement actifs	871 229,55	1 150,00
Comptes financiers	131 262,41	538 448,05
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 002 491,96	539 598,05
Total de l'actif I+II	58 363 715,60	49 977 700,68

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	53 677 669,69	44 030 574,78
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 590 148,35	5 921 448,93
Capitaux propres I	58 267 818,04	49 952 023,71
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	58 267 818,04	49 952 023,71
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	92 064,00	-
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	92 064,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 833,56	25 676,97
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	3 833,56	25 676,97
Total Passifs : I+II+III+IV	58 363 715,60	49 977 700,68

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-14 529,57	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	21 790,35	9 540,37
Sous-total produits sur opérations financières	7 260,78	9 540,37
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-409,28
Sous-total charges sur opérations financières	-	-409,28
Total revenus financiers nets (A)	7 260,78	9 131,09
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	237 090,62	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-274 970,48	-243 670,14
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-37 879,86	-31 461,18
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-30 619,08	-22 330,09
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 830,55	870,55
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-28 788,53	-21 459,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 908 632,39	2 177 953,85
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 146,90	-115,10
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 898 485,49	2 177 838,75
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	228 250,05	24 485,32
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 126 735,54	2 202 324,07

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 331 943,60	3 411 389,81
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 331 943,60	3 411 389,81
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	160 257,74	329 194,59
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 492 201,34	3 740 584,40
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	4 590 148,35	5 921 448,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCPE est d'obtenir, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 60 % du MSCI EMU clôture J-1 (dividendes nets réinvestis) et à 40 % de l'ESTER capitalisé, Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

L'objectif de gestion vise également à la recherche d'une valorisation du capital à moyen terme. Ce FCPE est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	21 881 565,54	22 538 286,37	42 325 187,18	49 952 023,71	58 267 818,04
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1 en EUR					
Actif net	2 808 806,39	2 227 377,85	2 957 352,48	3 999 463,21	4 750 767,09
Nombre de titres	122 970,1285	116 326,5278	136 064,9849	163 398,2585	180 122,8847
Valeur liquidative unitaire	22,84	19,14	21,73	24,47	26,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,02	0,26	0,22	1,08	1,42
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,17	-0,12	-0,16	-0,18	-0,19
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2 en EUR					
Actif net	19 072 759,15	20 310 908,52	39 367 834,70	45 952 560,50	53 517 050,95
Nombre de titres	483 996,5490	611 178,4582	1 035 294,9948	1 064 522,7623	1 141 361,5842
Valeur liquidative unitaire	39,40	33,23	38,02	43,16	46,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,03	0,45	0,38	1,90	2,51
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	-	-	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Premier cours du jour de valorisation
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Amérique :
=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension
Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.
- Mise en pension
La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.
- Prêts de titres
La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps** au nominal du contrat

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Méthode des coupons courus.

Méthode de comptabilisation des frais :

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus..

Frais de gestion

Part 1 :

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,80% TTC maximum	Par le FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,65% TTC maximum*	Par le FCPE
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par le FCPE
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Part 2

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,50 % TTC	Par l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,65 % TTC	Par le FCPE
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par le FCPE
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont à la charge de la société de gestion de portefeuille

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2	Capitalisation	Capitalisation

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	49 952 023,71	42 325 187,18
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	12 330 850,60	9 973 317,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 214 866,28	-7 913 379,28
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-30 619,08	-22 330,09
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 898 485,49	2 177 838,75
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 331 943,60	3 411 389,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	58 267 818,04	49 952 023,71

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1		
Parts souscrites durant l'exercice	45 508,8835	1 105 376,03
Parts rachetées durant l'exercice	-28 784,2573	-721 172,92
Solde net des souscriptions/rachats	16 724,6262	384 203,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	180 122,8847	
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2		
Parts souscrites durant l'exercice	247 460,9840	11 225 474,57
Parts rachetées durant l'exercice	-170 622,1621	-7 493 693,36
Solde net des souscriptions/rachats	76 838,8219	3 731 781,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 141 361,5842	

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1 990000125979	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 750 767,09	180 122,8847	26,37
GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2 990000102349	Capitalisation	Capitalisation	EUR	53 517 050,95	1 141 361,5842	46,88

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	3 366,22	3 366,22	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	1 998,82	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	5 365,04					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	131,26	-	-	-	131,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	131,26

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	131,26	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	131,26	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010013987	GR EURO ACTIVE EQ ZC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	28 305 454,10
FR0010892067	GR FRANCEACTIVEQ OSC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	5 857 588,29
FR0010582452	GR MONETAIRE IC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Monétaire Euro	France	EUR	18 232 811,09
FR0012599645	GR ULTRASHORTTERM IC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	1 507 083,44
Total						53 902 936,92

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	871 229,55
Total des créances		871 229,55
Dettes		
	Frais de gestion fixe	3 312,76
	Autres dettes	520,80
Total des dettes		3 833,56
Total des créances et des dettes		867 395,99

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	37 879,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			53 902 936,92
	FR0010013987	GR EURO ACTIVE EQ ZC	28 305 454,10
	FR0010892067	GR FRANCEACTIVEQ OSC	5 857 588,29
	FR0010582452	GR MONETAIRE IC	18 232 811,09
	FR0012599645	GR ULTRASHORTTERM IC	1 507 083,44
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			53 902 936,92

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-28 788,53	-21 459,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	-28 788,53	-21 459,54
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-28 788,53	-21 459,54

Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-35 538,34	-30 055,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-35 538,34	-30 055,22
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-35 538,34	-30 055,22
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-35 538,34	-30 055,22
Total	-35 538,34	-30 055,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	6 749,81	8 595,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 749,81	8 595,68
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 749,81	8 595,68
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 749,81	8 595,68
Total	6 749,81	8 595,68
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 126 735,54	2 202 324,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 126 735,54	2 202 324,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 126 735,54	2 202 324,07

Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	256 342,84	176 675,42
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	256 342,84	176 675,42
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	256 342,84	176 675,42
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	256 342,84	176 675,42
Total	256 342,84	176 675,42
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 870 392,70	2 025 648,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 870 392,70	2 025 648,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 870 392,70	2 025 648,65
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 870 392,70	2 025 648,65
Total	2 870 392,70	2 025 648,65
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			3 366 222,72	5,78
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 366 222,72	5,78
Services financiers diversifiés			3 366 222,72	5,78
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	31 974	3 366 222,72	5,78
TITRES D'OPC			53 902 936,92	92,51
OPCVM			53 902 936,92	92,51
Gestion collective			53 902 936,92	92,51
GR EURO ACTIVE EQ ZC	EUR	96 846,9364	28 305 454,10	48,58
GR FRANCEACTIVEQ OSC	EUR	208,598	5 857 588,29	10,05
GR MONETAIRE IC	EUR	78,376	18 232 811,09	31,29
GR ULTRASHORTTERM IC	EUR	136,717	1 507 083,44	2,59
Total			57 269 159,64	98,29

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CAC 40 FUT 1025	-74	-	-8 880,00	-5 842 300,00
MSCI EMU FUT 1225	224	92 064,00	-	7 841 120,00
Sous-total 1.		92 064,00	-8 880,00	1 998 820,00
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		92 064,00	-8 880,00	1 998 820,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	57 269 159,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	83 184,00
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 002 491,96
Autres passifs (-)	-87 017,56
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	58 267 818,04

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 1	EUR	180 122,8847	26,37
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE 2	EUR	1 141 361,5842	46,88

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE Part 1 Code AMF : 99000125979 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 15 avr. 2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 60% du MSCI EMU (clôture J dividendes nets réinvestis) et 40% de l'ESTER Capitalisé J, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, principalement sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro, dont les titres des émetteurs répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) et en investissant sur des titres de sociétés qui favorisent l'emploi et l'insertion sociale.

Stratégie d'investissement :

Le FCPE est investi pour partie en titres de sociétés qui favorisent l'emploi et l'insertion sociale et s'adresse aux investisseurs sensibles à l'approche de l'investissement solidaire souhaitant investir sur les marchés de la zone Euro. La part d'investissement en titres émis par des entreprises solidaires agréées représente de 5% à 10% de l'actif net.

L'univers d'investissement du produit est constitué des entreprises de la zone euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Le FCPE pourra utiliser plusieurs approches, une approche Best-in-Class, une approche Best-in-Universe, une approche thématique, une approche en amélioration de note ou d'indicateurs extra financiers. L'analyse ESG du produit porte sur 90 % de son actif net, hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs des entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé entre 40% et 75% de son actif net aux actions, entre 5% et 10 % en titres dits solidaire et entre 20% et 50% aux produits de taux de son actif net. .

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 95 % de son actif net.

De plus, le FCPE est susceptible d'engager plus de 50 % de son actif en actions de l'OPC Groupama Euro Active Equity.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 120% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, éventuellement par l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est dédiée aux anciens salariés des sociétés du groupe GROUPAMA..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Il est à noter que le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée et maturité du fonds, vous pourriez obtenir un rendement inférieur dans ces cas précis

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	3 760 €	3 900 €
	Rendement annuel moyen	-62,43 %	-17,15 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 600 €	9 780 €
	Rendement annuel moyen	-13,97 %	-0,44 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 330 €	12 190 €
	Rendement annuel moyen	3,31 %	4,04 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 260 €	13 940 €
	Rendement annuel moyen	22,56 %	6,86 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 12/2015 et 12/2020.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	280 €	1 111 €
Incidence des coûts annuels*	2,82 %	1,90 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,94 % avant déduction des coûts et de 4,04 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1,25 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	125 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,57 % de la valeur de votre investissement par an.	155 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans*

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite). Il est ici précisé que le produit met en place des mécanismes de liquidité afin de préserver l'intérêt des porteurs de parts ainsi sous certaines conditions de marché

et de liquidité, le rachat de vos parts pourra être limité et étalé dans le temps ou subir une dépréciation. Vous pouvez vous référer au prospectus pour plus de détails.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

- Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9
- Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »
- Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de comptes. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé de : 16 membres salariés du groupe porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du groupe, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Comité de Groupe et 8 membres représentant les entités du groupe, désignés par les directions des entités du groupe.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE SOLIDAIRE Part 2 Code AMF : 990000102349 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 15 avr. 2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 60% du MSCI EMU (clôture J dividendes nets réinvestis) et 40% de l'ESTER Capitalisé J, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, principalement sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro, dont les titres des émetteurs répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) et en investissant sur des titres de sociétés qui favorisent l'emploi et l'insertion sociale.

Stratégie d'investissement :

Le FCPE est investi pour partie en titres de sociétés qui favorisent l'emploi et l'insertion sociale et s'adresse aux investisseurs sensibles à l'approche de l'investissement solidaire souhaitant investir sur les marchés de la zone Euro. La part d'investissement en titres émis par des entreprises solidaires agréées représente de 5% à 10% de l'actif net.

L'univers d'investissement du produit est constitué des entreprises de la zone euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Le FCPE pourra utiliser plusieurs approches, une approche Best-in-Class, une approche Best-in-Universe, une approche thématique, une approche en amélioration de note ou d'indicateurs extra financiers. L'analyse ESG du produit porte sur 90 % de son actif net, hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs des entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé entre 40% et 75% de son actif net aux actions, entre 5% et 10 % en titres dits solidaire et entre 20% et 50% aux produits de taux de son actif net. .

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 95 % de son actif net.

De plus, le FCPE est susceptible d'engager plus de 50 % de son actif en actions de l'OPC Groupama Euro Active Equity.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 120% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, éventuellement par l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est dédiée aux salariés et retraités des sociétés du groupe GROUPAMA..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Il est à noter que le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée et maturité du fonds, vous pourriez obtenir un rendement inférieur dans ces cas précis

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	3 760 €	3 900 €
	Rendement annuel moyen	-62,44 %	-17,15 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 680 €	9 400 €
	Rendement annuel moyen	-13,23 %	-1,23 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 280 €	11 970 €
	Rendement annuel moyen	2,84 %	3,65 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 230 €	13 520 €
	Rendement annuel moyen	22,31 %	6,22 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 03/2018 et 03/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	201 €	592 €
Incidence des coûts annuels*	2,02 %	1,06 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,71 % avant déduction des coûts et de 3,65 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1,25 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	125 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,77 % de la valeur de votre investissement par an.	76 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans*

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite). Il est ici précisé que le produit met en place des mécanismes de liquidité afin de préserver l'intérêt des porteurs de parts ainsi sous certaines conditions de marché

et de liquidité, le rachat de vos parts pourra être limité et étalé dans le temps ou subir une dépréciation. Vous pouvez vous référer au prospectus pour plus de détails.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

- Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9
- Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »
- Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de comptes. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé de : 16 membres salariés du groupe porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du groupe, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Comité de Groupe et 8 membres représentant les entités du groupe, désignés par les directions des entités du groupe.

Dénomination du produit : GROUPAMA EPARGNE
& RETRAITE
PERSPECTIVE
SOLIDAIRE

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 64,29%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	Fonds
09/2024 - 09/2025	Pourcentage de fonds Article 8 et 9 (%)	92,51
09/2023 - 09/2024	Pourcentage de fonds Article 8 et 9 (%)	92,66

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG MSCI à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	64,29%
--	---------------

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
4,53	0,00



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	2 039,80	3 971,77		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	569,12	682,93		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	22 364,95	17 174,01		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	24 901,94	21 999,38		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2)	427,30	440,80		

		équivalent par M EUR investi)				
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	297,10	721,35		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	7,41	10,57		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	44,51	43,18		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,19	0,35		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,33	1,08		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	232,66		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	5,83	30 359,03		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à	4,53	8,14		

	entreprises multinationales	l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	0,00	0,06		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	12,18	8,24		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	36,27	34,47		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	848,26

Pour ce PAI, nous utilisons un proxy qui mesure la consommation d'eau liée au processus de production (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires.

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	43,86

Pour ce PAI, nous utilisons un proxy qui mesure le taux d'accident par nombre de jour travaillé.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2024 au 30/09/2025

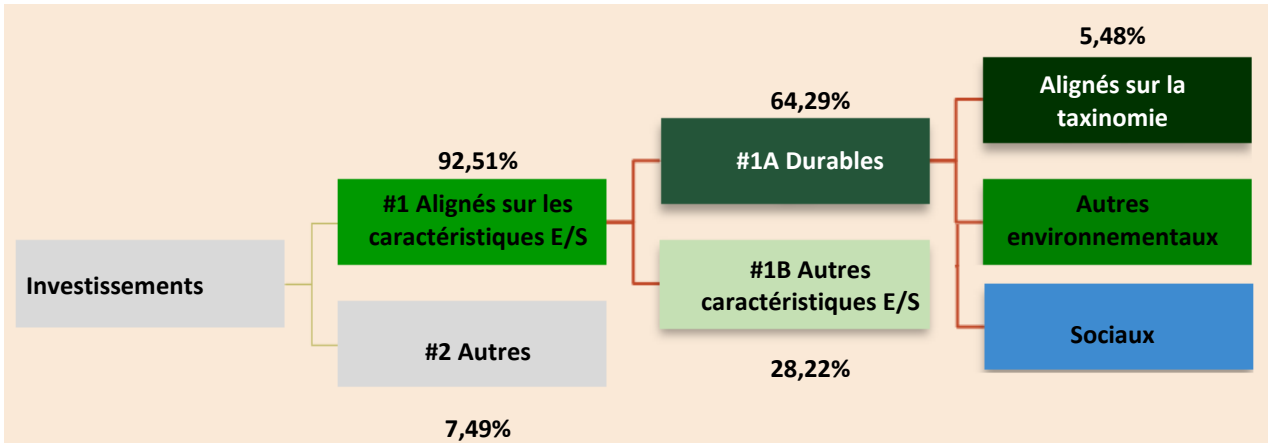
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA EURO ACTIVE EQUITY - ZC	OPC	48.30%	France
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	31.97%	France
GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - OSC	OPC	9.54%	France
SIFA CAT B (XPAR)	Finance	5.53%	France
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	OPC	2.61%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

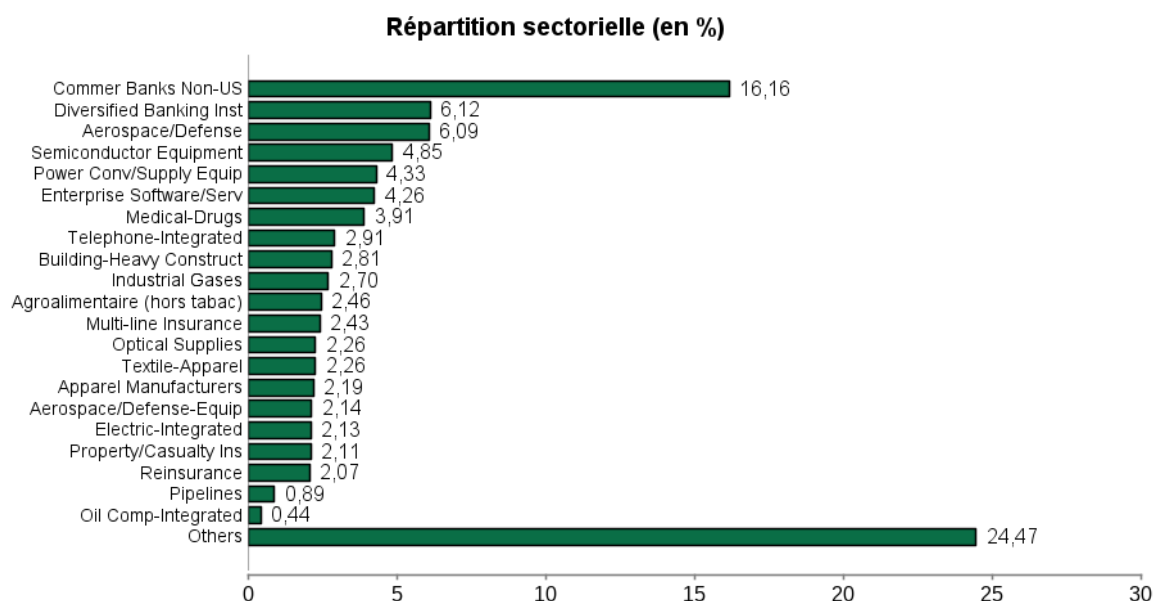
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie** de l'UE ?**

Oui

Nucléaire

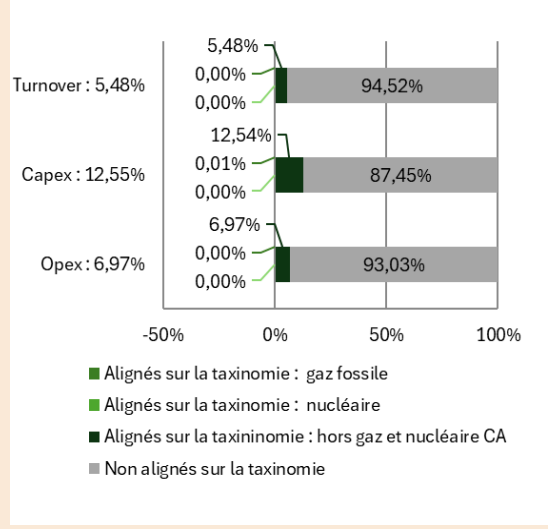
Non

Gaz fossile

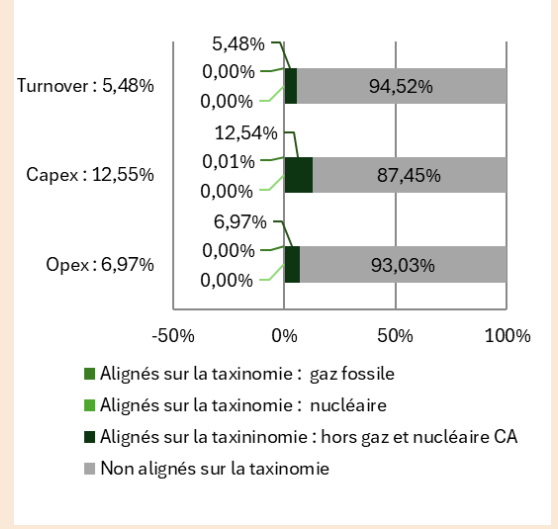
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	3,59%
--	-------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	5,48%
2024	3,02%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	58,81%
--	--------



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

La prise en compte des critères ESG se fait à travers les investissements dans des OPCVM SFDR 8 ou 9 faisant des caractéristiques extra-financières un élément central de leur communication. En particulier, le compartiment est en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM de cette catégorie. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les éléments suivants seront vérifiés : existence, publicité et cohérence avec la politique de Groupama AM en matière de risque de durabilité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCPE sera en permanence investie à hauteur de 90% minimum de son actif net, hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires, dans des OPCVM relevant des articles 8 ou 9 au sens du Règlement SFDR.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Certains indicateurs portant sur les principales incidences négatives sont considérés tout au long du processus d'investissement et font partie intégrante de la méthodologie ESG adoptée par le FCPE. Les investissements potentiels seront donc examinés via l'analyse de données quantitatives et qualitatives, conformément à la stratégie d'investissement du FCPE décrite dans la section dédiée. Une évaluation des principales incidences négatives sera effectuée au niveau du FCPE et sera rapportée annuellement au sein du rapport périodique du FCPE.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui,

Certains indicateurs portant sur les principales incidences négatives sont considérés tout au long du processus d'investissement et font partie intégrante de la méthodologie ESG adoptée par le FCPE. Les investissements potentiels seront donc examinés via l'analyse de données quantitatives et qualitatives,

conformément à la stratégie d'investissement du FCPE décrite dans la section dédiée. Une évaluation des principales incidences négatives sera effectuée au niveau du FCPE et sera rapportée annuellement au sein du rapport périodique du FCPE.

Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La sélection des OPC investi se fait au sein d'un univers d'investissement ESG éligible, définie en amont respectant les critères suivants :

- Le FCPE sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net, hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires, dans des OPCVM relevant des articles 8 et 9 au sens du Règlement SFDR et respectant les exigences ci-après dans la prise en compte des critères :
- le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi ESG minimum de 90% du portefeuille hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.
- Lors de la sélection d'un OPC, la politique liée aux risques de durabilité de la société de gestion sera étudiée. Les éléments suivants seront vérifiés : existence, publicité et cohérence avec la politique de Groupama AM en la matière.

Le FCPE peut être investi sur des sous-jacents gérés par Groupama AM ainsi que sur des OPC externes, gérés par d'autres sociétés de gestion, selon des stratégies d'investissements différentes. De ce fait, les stratégies d'investissements mises en œuvre dans le FCPE sont multiples. L'actif du FCPE sera toutefois investi majoritairement sur des sous-jacents gérés par Groupama AM.

Pour les fonds gérés par Groupama AM, l'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe ». Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à un score de 1 à 100 qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...);
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...);
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

L'univers d'investissement est divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5 représentent les plus mauvaises notes.

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et l'analyse de Groupama Asset Management se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes.

Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysés.

Le portefeuille applique les exclusions du Climate Transition Benchmark (CTB) en application des orientations ESMA relatives aux noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité (ESMA 34-1592494965-657). Les émetteurs opérant dans le secteur du

tabac, des armes controversées et des émetteurs soupçonnés de violation graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (UN Global Compact) sont exclus.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans les OPCVM Groupama AM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au document méthodologique disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues, la stratégie d'investissement repose sur les éléments suivants :

Le FCPE sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net, hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires, dans des OPCVM relevant des articles 8 ou 9 au sens du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Le portefeuille respecte le seuil minimal d'analyse ESG requis, conformément aux orientations de l'ESMA relatives aux noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité (ESMA 34-1592494965-657).

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Pour les OPC gérés par Groupama AM :

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, l'OPCVM a recours à une méthodologie d'analyse interne prenant en compte des critères de bonne gouvernance via son approche ESG, tels que décrits dans la section consacrée à sa stratégie d'investissement. Les critères pris en compte sont :

- pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants
- Existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Au sein du portefeuille :

-
- La part des investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales (#2 ci-dessous) s'élève à 10%.
- La proportion minimum d'investissements durables s'élève à 0% (#1A ci-dessous).

- La proportion minimum d'investissement alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales non durables (#1B ci-dessous) s'élève à 90% minimum de son actif net, hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires.
 - La proportion minimum d'investissements alignés sur la taxonomie est de 0%.
 - La proportion minimum d'investissement durable répondant à un objectif environnemental est estimée à 0% compte-tenu de la difficulté à isoler les ODD environnementaux des ODD Sociaux.
 - La proportion minimum d'investissement durable répondant à un objectif social est estimée à 0% compte-tenu de la difficulté à isoler les ODD environnementaux des ODD Sociaux.
 -
- La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.

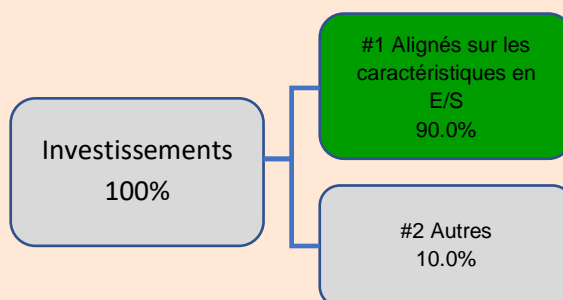
L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ?

Oui

Dans le gaz fossile

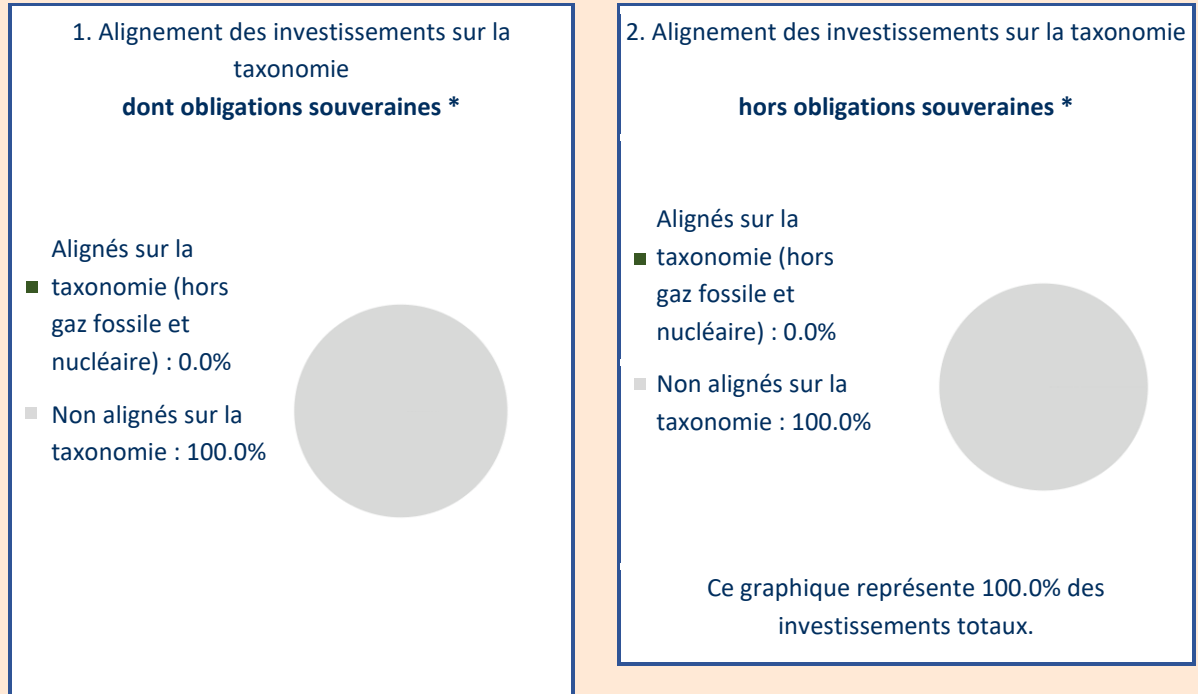
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés avec la taxinomie de l'UE, ni à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif social

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent. Cette catégorie comprend également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'est mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Le fonds n'a pas désigné un indice de référence permettant de déterminer s'il est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Non applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

Non applicable

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

<https://www.groupama-es.fr/fonds/groupamaepargne&retraiteperspectivesolidaire/>